

## L'OPTION FACULTATIVE C.A.V. : UNE INITIATION AU CINÉMA ET À L'AUDIO-VISUEL

### Quoi et comment ?

À raison de **3 heures hebdomadaires**, les élèves suivent un enseignement d'initiation en partie théorique, mais aussi appliqué et pratique, au contenu varié.

Avec leur professeur, ils découvrent les grandes étapes de l'**histoire du cinéma** et de l'audiovisuel, les **principales étapes de la réalisation d'un film**, l'essentiel du **vocabulaire technique** et ils apprennent à mettre ces connaissances en lien les unes avec les autres pour reconnaître un courant artistique, **décrypter les partis pris de réalisation** de divers supports audiovisuels (photogrammes, séquences, film entier, épisode de série...), affiner leur **jugement esthétique** et justifier leur appréciation d'une œuvre (cinéphilie et critique).

Avec des intervenants extérieurs en partenariat avec l'agence régionale Ciclic, ils se familiarisent avec la **pratique de différents métiers du cinéma** et de l'audiovisuel à travers divers **ateliers pratiques** pendant l'année (le programme varie tous les ans : atelier bruitage, atelier son, atelier montage ou animation...).

La fin de l'année donne lieu à l'élaboration et à la **réalisation intégrale d'un court-métrage**.

### Pourquoi, et pour quoi ?

L'option facultative CAV oriente vers une **poursuite d'études de cinéma**, ou constitue tout simplement un « petit plus » de **culture générale et artistique** pendant 1 an.

- L'option peut en effet être abandonnée à la fin de l'année de 2nde.

- En 1ère, les élèves peuvent choisir la **Spécialité CAV proposée au Lycée Ronsard** et donnant lieu à une validation de ce cours au baccalauréat.

### ATTENTION NÉANMOINS :

- L'option CAV en 2nde est une option *facultative*, ce qui veut dire que personne n'est obligé de la prendre... mais cela ne veut pas dire qu'il soit possible de l'abandonner en cours d'année ! Quand on choisit un enseignement, on s'y engage, et c'est pour toute l'année de 2nde.

- L'option *facultative* n'est malheureusement plus disponible au Lycée au niveau 1ère : il faut alors choisir la *Spécialité CAV*, ou arrêter le CAV.

- **N.B. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi l'option facultative en 2nde pour choisir la spécialité CAV en 1ère.**

### Pour qui ?

L'option facultative CAV accueille tous les élèves volontaires, **sans prérequis**. Il n'y a pas de « bases » à avoir avant de commencer, le but est justement de les acquérir !

Le CAV est donc fait pour toi si tu es :

- assez à ton aise avec les autres cours (car cela rajoute 3 heures/semaine) ;
- curieux(se) et motivé(e) ;
- cinéphile et ouvert(e) à la découverte de grands classiques comme de courants artistiques anciens, expérimentaux ou inhabituels ;
- désireux(se) de travailler plus tard dans les arts, et notamment la production, la réalisation ou la communication audio-visuelle.

**L'option CAV se veut créative et instructive.** On y regarde un grand nombre d'extraits et de films. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas à travailler ! Comme dans tous les cours, il y a des savoirs à apprendre et à maîtriser, et des interrogations régulières.

